

INTER-CLUBS

Cette fiche a pour objectif d'accompagner les clubs dans l'organisation d'entraînement dirigé de type inter-clubs. Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve, malgré les conditions (jury, dossards, classements) qui sont là pour simuler les conditions réelles de mise en situation.

Cet entraînement dirigé est une organisation propre au club, que vous devez déclarer au Comité régional par l'intermédiaire d'un Détail Organisation (DO) comme pour vos courses en temps normal. **Le code épreuve est "code régional 1.46" (Animation/Promotion du Cyclisme - code FFC 1.38 pas de renversements FFC), les droits forfaitaires sont de 90€, sans désignation d'arbitres.**

Limité à 60 participants par catégories et UNIQUEMENT aux licenciés du Comité Départemental du lieu de l'inter-clubs.

C'est la garantie de fiabiliser les inscriptions qui seront automatiquement gérées par Cicleweb, pas de gestion financière de votre part le jour "J". Vous communiquez le tarif des inscriptions sur votre DO, cette somme vous sera intégralement reversée dans les jours suivant votre organisation.

Ces dispositions sont valables jusqu'au retour des compétitions en peloton.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

- a) L'inter-clubs est un rassemblement amical destiné à préparer les coureurs aux futures compétitions importantes. Il se déroule sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme, avec le soutien du Comité de Bretagne de Cyclisme et de ses Comités Départementaux.
- b) L'inter-clubs est uniquement réservé aux licencié-e-s FFC 2021, hommes et femmes. Il pourra être demandé la justification des licences.
- c) L'inter-clubs est ouvert aux coureurs licenciés dans le département d'organisation du rassemblement.
- d) L'inter-clubs est ouvert aux coureurs mineurs et aux coureurs Juniors 2 qui ont déjà 18 ans.
- e) L'inter-clubs pourra également être ouvert à certains espoirs 1 de deuxième et troisième catégories. Ils seront licenciés et/ou domiciliés dans le département d'organisation de l'inter-clubs. Ces coureurs ne pourront pas représenter plus du tiers du peloton de cet inter-clubs.
- f) L'inter-clubs est organisé sans dérogation au couvre-feu de 6 h à 18 h. Les participants s'engagent à respecter les décisions sanitaires du Ministère des Sports, par la voix de sa Ministre, et donc de la FFC.
- g) Les infractions individuelles constatées quant au respect des règles sanitaires, entraîneront l'exclusion immédiate du coureur.
- h) Les infractions constatées quant au respect des règles sanitaires par l'encadrement du club entraîneront l'exclusion immédiate de tous les coureurs du club.
- i) Les coureur-e-s qui participent à la séance s'engagent à respecter le code de la route et l'intégralité des règlements de la Fédération Française de Cyclisme.
- j) L'encadrement des clubs est assuré par un minimum de personnes. On veillera à limiter la « bulle » club à un maximum de six personnes.
- k) Les distances doivent être cohérentes avec celles de la catégorie sportive.
- l) Un responsable COVID devra clairement être identifié pour chaque Inter-club

RÈGLEMENT SANITAIRE

► En amont

- Si un club est touché par la maladie, aucun de ses membres n'est autorisé à participer.
- Si un club est concerné par un cluster, aucun de ses membres n'est autorisé à participer.
- Les clubs participants sont invités à se déplacer avec un encadrement très limité.
- Parmi les bénévoles et les accompagnants, les personnes à risques sont invitées à rester chez elles.
- Le public est prié de ne pas se déplacer.

► Avant le début de la séance

- L'ordre des départs des différentes séances est organisé en fonction des catégories et des niveaux. Cela évite aux coureurs de se rassembler.
- Le début de l'entraînement se déroule à un endroit où il n'y a ni parking, ni lieu de rassemblement.
- Les coureurs doivent arriver au début de la séance en étant échauffés : pas d'échauffement sur le parcours, sur place ou à proximité du début du parcours.
- Dans un souci de sécurité et de comptabilité, un dirigeant par club, portant un masque et muni d'un crayon confirmera la présence de ses sportifs. Cela permettra aussi de déterminer le nom du responsable de chaque club sur site. Il devra s'engager à respecter ce présent règlement et à le faire appliquer à ses coureur-e-s et à son encadrement.
- La zone de début du parcours n'est accessible ni au public, ni aux encadrants.
- Du gel et des lingettes ainsi que des masques sont disponibles à l'entrée sur site.

► Le début de la séance

- Les officiels se trouvent dans un véhicule fermé ou isolé.
- Le speaker se trouve dans un véhicule fermé et demeure isolé. Il appelle très régulièrement au respect des consignes sanitaires. Son rôle consiste aussi à signifier le début et la fin de la séance d'entraînement.
- Le speaker ne procède pas à un appel des participant-e-s en début de séance d'entraînement.
- Les coureurs portent un masque jetable dont ils se débarrassent juste avant leur séance. Une poubelle est prévue à cet effet sur la zone de début de parcours.

► Pendant la séance

- Le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du parcours hors coureur-e-s, et ceci par arrêté municipal.

► A la fin de la séance

- La zone de fin de parcours n'est pas accessible au public.
- Un jury se trouve à la fin du parcours : isolé, dans le respect des règles de distanciation.
- Pas de cérémonie protocolaire : pas de podium, pas de remise de prix.
- Une fois la fin du parcours franchi, les coureurs quittent le parcours.
- Les coureurs ne devront en aucun cas revenir vers la zone de fin de parcours

► Après la séance

- Les coureurs reprennent immédiatement un masque et le porte.
- Pas de cérémonie, pas de protocole, pas de vin d'honneur, pas de repas. Mais le plaisir d'avoir retrouvé le goût de l'effort !
- Les coureur-e-s ayant terminé leur séance d'entraînement et les encadrants sont appelés à quitter les lieux au plus vite. Ils ne sont évidemment pas autorisés à assister aux séances réservées aux autres catégories.
- Dans le cadre de ces entraînements, le couvre-feu en vigueur devra être respecté.